

**SULLAIR(R) 24KT FLUID****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ**

- 1.1 Nom du produit** : SULLAIR(R) 24KT FLUID
- 1.2 Utilisations identifiées** : Agents caloporteurs  
Lubrifiants et additifs
- Utilisations déconseillées** : Aucun(e) connu(e)
- 1.3 Société** : Dow Corning Europe S.A.  
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C  
B-7180 Seneffe  
Belgique
- Adresse e-mail (Fiche de Données de Sécurité)** : sdseu@dowcorning.com
- Service client** : English Tel: +49 611237507  
Deutsch Tel: +49 611237500  
Français Tel: +32 64511149  
Italiano Tel: +32 64511170  
Español Tel: +32 64511163
- Fax: +32 64888683
- 1.4 Appel d'urgence** : Dow Corning (Barry U.K. 24h) Tél: +44 1446732350  
Dow Corning (Wiesbaden 24h) Tél: +49 61122158  
Dow Corning (Seneffe 24h) Tel: +32 64 888240

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classement de la substance ou du mélange**

Conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Non dangereux.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage et classification CEE**

**Phrases-S** : S25 Éviter le contact avec les yeux.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE  
REACH

Version: 2.0

Date de révision: 09.05.2012

Remplace la date: 20.10.2008

## SULLAIR(R) 24KT FLUID

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Caractérisation chimique:** Composés de silicone.**Conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE:**

Nom	N° CAS	EINECS/ ELINCS No.	Numéro d'Enregistre ment REACH	Conc. (% w/w)	Classification	
Di-2-Ethylhexyl Chlorendate	4827-55-8	225-405-1	-	9,9	Xi	R36

**Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008:**

Nom	N° CAS	EINECS/ ELINCS No.	Numéro d'Enregistre ment REACH	Conc. (% w/w)	Classification	
Di-2-Ethylhexyl Chlorendate	4827-55-8	225-405-1	-	9,9	Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Catégorie 2 - H319	

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Les classifications CLP sont basées sur toutes les données actuelles disponibles, y compris celles provenant d'organisations internationales connues. Ces classifications sont sujettes à révision au fur et à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

## 4. PREMIERS SECOURS

## 4.1 Description des premiers secours:

- Contact avec les yeux** : Rincer abondamment avec de l'eau. Si l'irritation des yeux persiste, requérir une assistance médicale.
- Contact avec la peau** : Rincer abondamment avec de l'eau.
- En cas d'inhalation** : Aucune mesure d'urgence n'est requise.
- En cas d'ingestion** : Aucune mesure d'urgence n'est requise.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés** : Pour les feux importants utiliser de la poudre chimique sèche, de la mousse ou de l'eau vaporisée (brouillard). Pour les petits feux utiliser du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de la poudre chimique sèche ou de l'eau vaporisée. L'eau peut être utilisée pour refroidir les récipients exposés au feu.
- Moyens d'extinction** : Aucun(e) connu(e)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE  
REACH

Version: 2.0

Date de révision: 09.05.2012

Remplace la date: 20.10.2008

## SULLAIR(R) 24KT FLUID

## contre-indiqués

**5.2 Dangers en cas de lutte contre l'incendie** : Aucun(e) connu(e)

**Produits de combustion dangereux** : La décomposition thermique de ce produit durant un feu ou dans des conditions de chaleur très élevée peut libérer les produits de décomposition suivants: Silice. Oxydes de carbone et traces de résidus de combustion de composés carbonés. Formaldéhyde. Composés chlorés. Des traces de composés fluorés.

**5.3 Methodes particulières d'intervention** : Il convient de porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Déterminer la nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone en accord avec le plan d'urgence en vigueur. Pulvériser avec de l'eau les conteneurs exposés au feu afin de les maintenir froids.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** : Porter un équipement de protection approprié.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Empêcher la diffusion ou l'écoulement dans les canalisations d'égouttage, les fossés et les rivières par l'utilisation de sable, de terre ou de tout autre moyen approprié.

**6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** : Déterminer la nécessité d'évacuer ou d'isoler la zone en accord avec le plan d'urgence en vigueur. Les écoulements importants doivent être maîtrisés par des systèmes de barrage, etc. Essuyer ou éponger avec une matière absorbante, puis placer dans un récipient muni d'un couvercle. En cas de déversement accidentel, le produit rend la surface extrêmement glissante.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**7.1 Conseils pour une manipulation sans danger** : La ventilation générale est recommandée. Eviter tout contact avec les yeux. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**7.2 Conditions standards de stockage** : Ne pas entreposer en présence d'agents oxydants.

**7.3 Applications spécifiques** : Veuillez consulter la fiche technique disponible sur demande.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1 Paramètres de contrôle

Nom	N° CAS	Limites d'exposition
-----	--------	----------------------

Des limites d'exposition n'ont été attribuées à aucun des composants.

## SULLAIR(R) 24KT FLUID

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** : Ventilation : Voir section 7.1

#### Equipements de protection individuelle

**Protection respiratoire** : En principe, aucune protection respiratoire n'est requise.

**Protection des mains** : En principe, le port de gants n'est pas requis.

**Protection des yeux/du visage** : Il convient de porter des lunettes de sécurité fermées.

**Protection de la peau** : En principe, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection.

**Mesures d'hygiène** : Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver après manipulation, particulièrement avant de manger, de boire ou de fumer.

**Informations complémentaires** : Ces précautions concernent la manipulation à température ambiante. L'utilisation à des températures élevées ou une application en aérosol/spray peuvent entraîner des précautions spéciales. Pour plus d'informations concernant l'utilisation des silicones / huiles organiques dans les applications en aérosols pour les consommateurs, veuillez vous référer aux indications du document concernant l'utilisation de ces types de substances dans les applications en aérosols pour les consommateurs, applications qui ont été développées par l'industrie des silicones ([www.SEHSC.com](http://www.SEHSC.com)) ou contacter le service à la clientèle de Dow Corning.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Voir sous section 6 et 12.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Forme** : Liquide.

**Couleur** : Paille.

**Odeur** : Aucune.

**Point/intervalle d'ébullition** : > 200 °C

**Point d'éclair** : 204,4 °C (Cleveland Open Cup)  
> 204 °C (Closed Cup)

**Propriétés explosives** : Non

**Densité** : 0,97

**Viscosité** : 28 cSt à 25°C.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE  
REACH

Version: 2.0  
Date de révision: 09.05.2012  
Remplace la date: 20.10.2008

## SULLAIR(R) 24KT FLUID

**Propriétés comburantes** : Non

Les informations ci-dessus ne sont pas à considérer dans la préparation du mode d'utilisation du produit. Contactez préalablement Dow Corning.

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**10.1 Réactivité** : Aucun(e) connu(e)

**10.2 Stabilité** : Stable dans des conditions normales d'utilisation.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Aucun(e) connu(e)

**10.4 Conditions à éviter** : Non établi(e).

**10.5 Matières à éviter** : Peut réagir au contact d'agents oxydants forts.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** : La décomposition thermique de ce produit durant un feu ou dans des conditions de chaleur très élevée peut libérer les produits de décomposition suivants: Silice. Oxydes de carbone et traces de résidus de combustion de composés carbonés. Formaldéhyde. Composés chlorés. Des traces de composés fluorés.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë:

**Contact avec les yeux** : Légèrement irritant.

**Contact avec la peau** : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

**En cas d'inhalation** : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

**En cas d'ingestion** : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

#### Toxicité chronique:

**Contact avec la peau** : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

**En cas d'inhalation** : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

**En cas d'ingestion** : En principe, aucun effet néfaste n'est attendu.

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution** : Il n'y a pas d'information spécifique disponible.

<sup>1</sup> Basé sur des résultats de tests.

<sup>2</sup> Basé sur des résultats de tests effectués sur des produits similaires.

**SULLAIR(R) 24KT FLUID****12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Effets écotoxicologiques**

On ne prévoit pas d'effets néfastes sur les organismes aquatiques.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Les solvants organiques peuvent s'évaporer dans l'atmosphère, où ils se dégradent. Les siloxanes sont séparés de l'eau par sédimentation ou adsorption sur les boues d'égouts. Les siloxanes se dégradent dans le sol.

**12.3 Bioaccumulation**

Faible potentiel de bioaccumulation.

**12.4 Rejets dans les eaux / Mobilité dans le sol****Impacts sur les stations d'épuration:**

Aucun effet néfaste sur les bactéries n'est attendu. Les siloxanes contenus dans ce produit ne contribuent pas à la DBO.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Élimination du produit et de l'emballage** : Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Transport par rail / route (ADR/RID)**

Non dangereux selon ADR/RID.

**Transport maritime (IMDG)**

Non dangereux selon IMDG.

**Transport aérien (IATA)**

Non dangereux selon l'IATA.

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange**

**SULLAIR(R) 24KT FLUID****Réglementations nationales****Maladies professionnelles (France)**

**Tableau(x) Nr** : 84  
Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'arrêté du 11 juillet 1977

**Statut**

**EINECS** : Tous les ingrédients sont listés, exemptés ou soumis pour notification (ELINCS).

**TSCA** : Toutes les substances chimiques de ce produit sont incluses dans le TSCA Inventory of Chemical Substances ou font l'objet d'une exemption.

**IECSC** : Tous les composants sont listés ou dispensés.

**DSL** : Consulter votre bureau local de Dow Corning.

**AICS** : Un ou plusieurs composants ne sont pas listés ni exemptés.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la Réglementation UE  
REACH

Version: 2.0

Date de révision: 09.05.2012

Remplace la date: 20.10.2008

**SULLAIR(R) 24KT FLUID****16. AUTRES DONNÉES**

La fiche de données de sécurité de ce produit a été préparée conformément à l'article 31 et à l'Annexe II de la réglementation UE REACH ainsi qu'aux amendements apportés, concernant le rapprochement des lois, règlements et dispositions administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et préparations dangereuses.

C'est la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci est lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si, par la suite, le récipiendaire utilise un produit Dow Corning dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers ses propres fiches de sécurité, et ce en accord avec l'article 31 et à l'Annexe II de la réglementation UE REACH.

Toutes les informations et les instructions fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date indiquée dans la présente FDS. Dow Corning ne sera pas tenu pour responsable pour tout défaut du produit couvert par cette FDS, pour autant que l'existence d'un tel défaut n'ait pas été détectable compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques.

Comme exposé ci-dessus, cette Fiche de Données de Sécurité a été préparée en conformité avec la législation européenne applicable. Si vous achetez ce produit en dehors de l'Europe, où les lois de conformité peuvent être différentes, vous devez recevoir de votre fournisseur Dow Corning local une FDS applicable au pays dans lequel le produit est vendu et devrait être utilisé. Notez que la présentation et le contenu de la FDS peuvent varier - même pour un même produit - entre différents pays, reflétant des exigences de conformité différentes. Si vous avez une question, adressez-vous à votre fournisseur Dow Corning local.

Source d'informations: données internes et informations accessibles au public

**R36** Irritant pour les yeux.,

**H319** Provoque une sévère irritation des yeux.,